



Extrait du procès-verbal du Conseil communal de Goumoëns  
Séance du mercredi 26 juin 2024  
Sous la Présidence de M. Philippe Duperrex

**Préavis municipal no 03/2024 – Modification partielle du Règlement de police de la Commune de Goumoëns – ajout de l’avenant « horaire de début des travaux lors de fortes chaleurs (art.18, al 2) »**

**Le Conseil communal de Goumoëns**

- Vu le préavis municipal n° 03/2024 du 27 mai 2024 ;
- **Entendu** le rapport de la commission chargée d’étudier le préavis ;
- **Considérant** que cet objet a été porté à l’ordre du jour ;

**Décide**

1. **D’adopter** la modification partielle du Règlement de Police de la Commune de Goumoëns portant sur l’horaire de début des travaux lors de fortes chaleurs (art. 18, al 2), par l’ajout d’un avenant.

Pour le Bureau du Conseil communal de Goumoëns

Le Président :

Philippe Duperrex



La Secrétaire :

Cindy Grize

Goumoëns, le 26 juin 2024